

PLAN LOCAL d'URBANISME

Document arrêté

Roderen

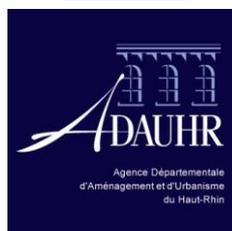


3. Règlement

3c. Emplacements réservés

Document arrêté en Conseil Municipal en
date du 4 mai 2017

Le Maire

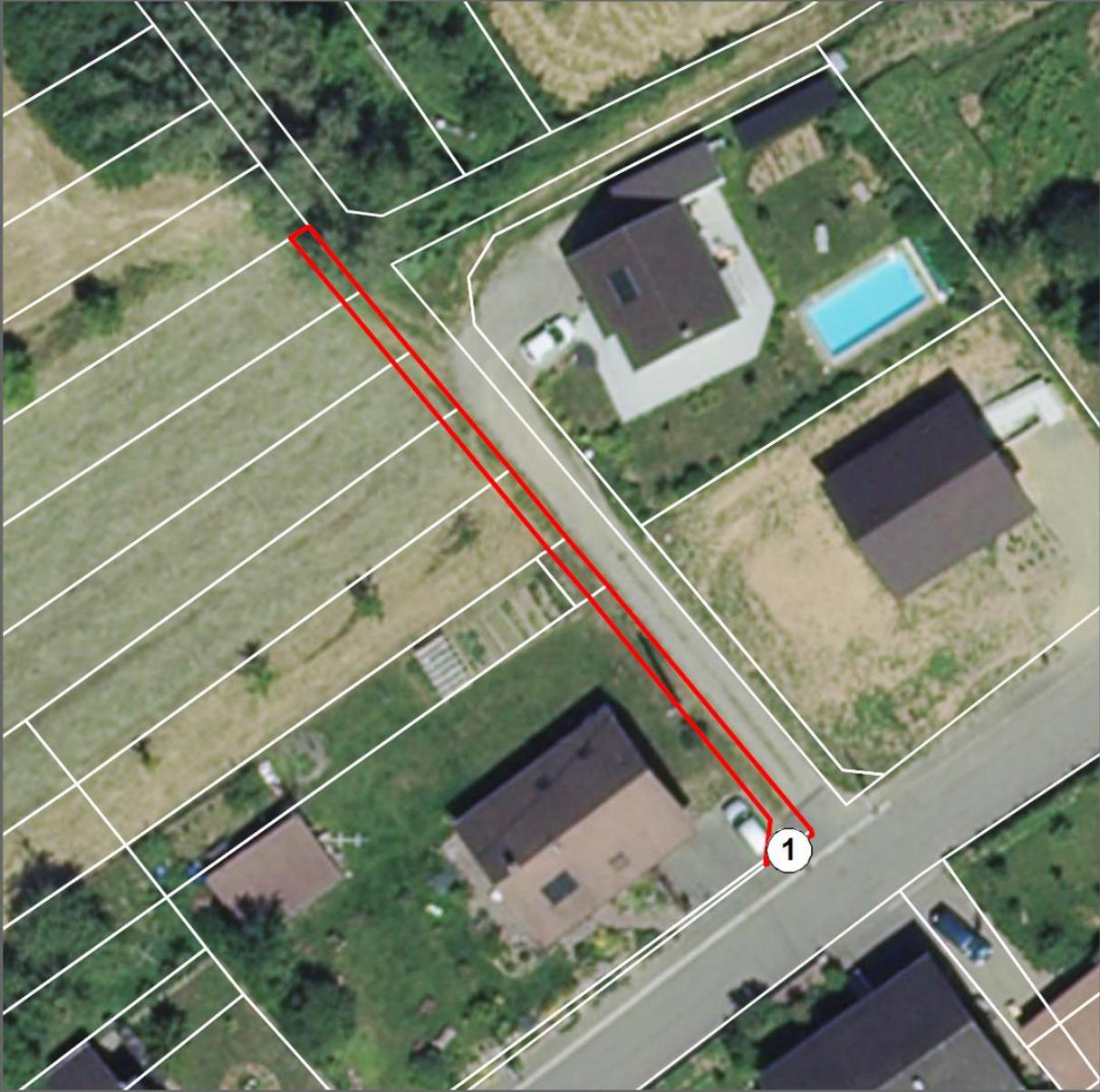


4 mai 2017

Liste des emplacements réservés :

N° Plan de zonage	Zone ou secteur	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
1	UB	Elargissement de voie afin de desservir un secteur AUa. La voirie à élargir devra à terme offrir une emprise de 6 mètres.	Commune
2	UB	Création d'un accès pour desservir un secteur AUa. L'accès à créer devra offrir une emprise de 6 mètres.	Commune

Extrait de plan – ER n°1 :



Extrait de plan – ER n°2 :

